

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

---

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE  
L'ÉCONOMIE PUBLIQUE

---

CONFIDENTIEL

Berne, le 10 mai 1993

Note d'information

Au Conseil fédéral

**Politique suisse d'intégration. Etat de la situation.**

La présente note répond au souhait du Conseil fédéral d'être régulièrement informé dans le domaine de notre politique d'intégration européenne. Depuis de nombreux mois, la question des effets du vote du 6 décembre 1992 fait l'objet de controverses au sujet de notre non-participation tant à l'EEE qu'aux négociations du quatrième élargissement de la CE.

Cette note d'information fait le point de la situation dans nos relations avec la CE, en rappelant un certain nombre de faits survenus depuis le 6 décembre 1992 et elle propose une discipline de langage.

**Seuls les faits les plus significatifs sont mentionnés dans cette note. Toutefois, ils doivent être utilisés avec la plus grande prudence, d'une part parce que l'EEE n'est pas encore entré en vigueur et, d'autre part, parce qu'il est souvent impossible de prouver qu'ils sont la conséquence directe du rejet de l'Accord EEE.**



## En matière institutionnelle

Aucune négociation bilatérale avec la CE n'a été formellement engagée<sup>1</sup>. Dans trois domaines, des pourparlers exploratoires avec la Commission des CE ont pu être engagés récemment (transports aériens et terrestres, recherche).

Les représentants suisses ont dû quitter les comités communautaires dans lesquels ils avaient été admis - avec leurs collègues des autres pays AELE - en vue de l'entrée en vigueur de l'Accord sur l'EEE (selon instructions écrites du 13 janvier 1993 du Directeur général Krenzler, responsable des relations avec les pays de l'AELE).

La Suisse a dû renoncer à la présidence de l'AELE compte tenu du fait que, d'une part l'EEE constitue aujourd'hui l'essentiel des activités de l'AELE et, d'autre part, la Présidence AELE assume en principe le rôle de porte-parole des Etats membres face à la CE. Le rôle d'observateur obtenu par la Suisse dans les discussions EEE au sein de l'AELE est certes utile, mais il ne lui permet pas d'assister aux réunions conjointes avec la CE. L'accès direct au flux d'informations communautaires, notamment en matière législative, a été sensiblement réduit et rendu plus difficile.

Par contre, le fait de ne plus appartenir au pilier AELE a rendu à la Suisse sa liberté de parole et d'action mais cet avantage ne portera ses fruits que lorsque la CE sera à nouveau prête à négocier bilatéralement avec la Suisse. Pour l'instant la Commission des CE examine de manière générale quelle doit être son attitude à l'égard de la Suisse. Dans l'intervalle, elle tient à éviter de donner l'impression qu'elle récompense ou qu'elle punit un Etat qui a dit en quelque sorte "non à l'Europe".

L'exclusion des représentants suisses dans certains comités de recherche et de développement a eu des effets concrets et a été déplorée par les chercheurs suisses. A la suite d'une activité diplomatique intense du Secrétaire d'Etat Ursprung, appuyé par le Bureau d'intégration et la Mission suisse à

---

1. A ce jour, nous avons proposé à la CE l'ouverture de négociations formelles dans les domaines suivants: transports terrestres, transports aériens, participation aux programmes de recherche, règles d'origine, régime commercial pour les produits agricoles transformés, abolition de la responsabilité du fait des produits pour les importateurs, accès non-discriminatoire aux marchés publics, domaine vétérinaire et phytosanitaire, élimination des obstacles techniques au commerce, coopération en matière de propriété intellectuelle, participation au programme culturel MEDIA. Nous avons en outre signalé notre disponibilité de prendre en considération certains intérêts agricoles et d'accès au marché du travail en faveur des pays dits de "cohésion".

Bruxelles, le Conseil "Recherche" de la CE du 29 avril a informellement marqué une ouverture quant à la participation suisse au 4ème programme cadre communautaire de recherche; les ministres ont toutefois précisé que la question de cette participation devrait être tranchée à la lumière du cadre général des futures relations Suisse-CE, notamment des efforts que la Suisse serait appelée à faire en matière de cohésion Nord-Sud en Europe.

Après le 6 décembre 1992, la Suisse qui était le premier pays non communautaire à participer à part entière au programme MEDIA (corollaire cinématographique et audiovisuel du Marché unique) s'est vue abruptement refuser toute participation.

Enfin, nous constatons une diminution nette des contacts entre experts suisses et experts communautaires. La réduction des budgets pour frais de voyage contribue à cette situation.

### **En matière juridique**

Dans toutes les matières qui ne tombent pas sous le régime de l'Accord de libre-échange ou sous le régime spécifique d'autres accords bilatéraux existants, la Suisse est désormais traitée, sous l'angle juridique, selon les règles communautaires applicables à n'importe quel Etat tiers.

Suite au vote du 6 décembre 1992, la perte de toute possibilité institutionnelle d'influencer le processus législatif communautaire a réduit sensiblement la motivation des administrations fédérales et cantonales, de maintenir leurs efforts en vue de l'eurocompatibilité de nos lois.

### **En matière politique**

Sur le plan intérieur, nous constatons actuellement une certaine accalmie dans le débat public au sujet de notre politique d'intégration. Les gouvernements cantonaux, particulièrement ceux des cantons frontaliers, poursuivent leurs efforts en vue de s'organiser et d'utiliser au mieux leurs moyens propres pour participer à une politique d'ouverture et de coopération avec nos voisins.

En politique étrangère, des signes d'isolement de la Suisse se manifestent à Bruxelles et dans les capitales des Douze. Le 5 avril 1993, une première réunion de dialogue politique au niveau ministériel entre les Douze et les

quatre candidats qui négocient actuellement leur adhésion à la CE a eu lieu à Luxembourg. Les sujets à l'ordre du jour ont été la situation en Russie, en ex-Yougoslavie, et dans les Etats baltes. Pour mieux préparer les discussions au niveau ministériel, nos collègues des pays de l'AELE ont obtenu l'ensemble de la documentation des ministres des affaires étrangères des Douze. La Suisse n'a pas été invitée à cette réunion et elle ne le sera pas non plus à l'avenir alors que le dialogue politique s'institutionnalise avec les Etats candidats à l'adhésion.

### En matière économique

- Effets macroéconomiques

L'affaiblissement continu de la situation économique, ainsi que l'aggravation rapide du marché du travail ne peuvent guère être attribués au seul vote du 6 décembre 1992. Il y a des éléments tant conjoncturels que structurels qui expliquent suffisamment ces deux phénomènes.

L'effet psychologique du vote du 6 décembre 1992 et les effets d'une insécurité prolongée quant aux futures conditions-cadre internes et externes de la Suisse sont difficiles à mesurer. Toutefois, selon une enquête de la Société de Banques suisses, cette insécurité aurait tendance à prolonger l'attentisme des investisseurs et donc à freiner notamment les investissements en équipement.

- Transferts de production à l'étranger?

En ce qui concerne le comportement des entreprises, certains cas nous ont été signalés dans les secteurs de la chimie, des machines et du textile, de report de décisions relatives à l'établissement de nouveaux lieux de production ou à des investissements additionnels en Suisse ou dans la CE, sans que le rejet de l'EEE n'ait été indiqué comme motif unique ou décisif. Certaines industries en Suisse romande et orientale auraient l'intention - selon une enquête de l'Université de Saint-Gall et des Chambres de commerce de Suisse romande - de réduire leurs investissements en Suisse et de progressivement les augmenter dans la CE; d'autres planifient l'acquisition d'entreprises dans la CE ou sont à la recherche d'autres formes de collaboration dans la CE. De telles attitudes pourtant habituelles d'internationalisation de la production risquent

de s'**accentuer** au détriment de la place ouvrière suisse, si les éventuelles **négociations bilatérales avec la CE n'aboutissaient pas** à atténuer les discriminations et si les mesures internes suisses en faveur de la régénération de l'économie de marché visant l'amélioration de notre compétitivité au plan international ne devaient pas être prises.

**Par contre, à ce jour, rares ont été les décisions de transférer la production dans la CE;** nous connaissons des exemples dans les domaines de la métallurgie et de la broderie. A cet égard, on constate également un certain attentisme. Ceci même pour les firmes qui ont déjà un pied dans la CE. En outre, **les décisions de délocalisation totale ou partielle ne se prennent pas à la hâte.** S'il y a une tendance accrue à des transferts de production, celle-ci ne pourra être vérifiée que dans quelques années.

Certaines entreprises suisses, qui disposent d'un réseau de distribution dans la CE, craignent d'être encore davantage exclues des appels d'offres publics par exemple dans le domaine des machines, parce qu'elles offrent du matériel d'origine suisse. C'est pourquoi, ces entreprises pensent sérieusement à moyen terme qu'il serait judicieux de transférer une partie de leur production dans la CE. Une enquête de l'Ambassade suisse à Londres auprès des entreprises suisses confirme ces indications.

- **Problèmes administratifs et douaniers:**

Depuis le 6 décembre 1992, nous avons connaissance de cas dans lesquels les **formalités douanières et administratives** (par exemple les certificats d'origine et les certificats vétérinaires) ont provoqué des retards ou des frais supplémentaires, voire même des droits de douane à l'importation des aliments pour animaux et des produits textiles. Bien que des problèmes de cette nature existaient déjà auparavant, le vote du 6 décembre 1992 les a accentués, créant une incertitude chez les agents des administrations nationales.

De plus, avec l'achèvement du Marché intérieur communautaire au 1er janvier 1993 **la mise sur le marché de certains produits industriels dans le domaine des machines et de la chimie a été retardée à cause de l'entrée en vigueur de nouvelles règles relatives aux certificats de conformité ou des procédures d'enregistrement.**

Enfin, l'existence des frontières et les complications dues aux formalités douanières engendrent pour les entreprises suisses, indépendamment de l'EEE, une dégradation de leur situation par rapport à leurs concurrents dans les pays de la CE. C'est pourquoi, certaines entreprises, notamment dans le domaine de la métallurgie, auraient transféré certains stocks de marchandises dans la CE. D'autres auraient confié, pour des raisons de coût, les travaux d'entretien de leurs installations à de nouvelles filiales dans la CE.

### En matière monétaire

Avant le vote sur l'EEE et indépendamment de celui-ci, l'économie suisse a été caractérisée par un afflux de capitaux à la suite des turbulences monétaires en Europe spécialement en automne 1992. Cet afflux qui illustre d'ailleurs la crédibilité accrue de la BNS, a permis à celle-ci d'élargir sa marge de manoeuvre pour assouplir sa politique monétaire (baisse des taux d'intérêts; découplément des taux d'intérêts suisses de ceux de l'Allemagne).

Par conséquent, l'envergure de la réduction des taux d'intérêts était beaucoup plus importante en Suisse qu'à l'étranger. Le vote négatif du 6 décembre 1992 n'y est pour rien.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE  
L'ÉCONOMIE PUBLIQUE



## Annexe

### **Discipline de langage au sujet des effets du vote du 6 décembre 1992**

L'Accord sur l'Espace économique européen n'est pas encore entré en vigueur. Il est dès lors prématuré de faire une analyse systématique des effets du vote suisse du 6 décembre 1992. Cette analyse sera faite, le moment venu, par les services de l'administration et à l'aide d'enquêtes et d'études scientifiques que le Conseil fédéral a l'intention de confier prochainement à des instituts de recherche indépendants.

Begleitblatt zum Antrag an den Bundesrat  
Feuille d'accompagnement de la proposition au Conseil fédéral

des du	EDA	EDI	EJPD	EMD	EFD	EVD	EVED	BK
Datum Date								

Gegenstand:  
Objet: Note d'information. Politique suisse d'intégration.  
Etat de la situation.

Zur Behandlung:  
A traiter:

- ohne festen Termin  
sans délai ferme
- innert Monatsfrist  
dans le délai d'un mois
- dringliches Geschäft  
affaire urgente

Verantwortlicher(e), Amt (Abk.): Responsable, office (sigle):	Ambassadeur B. Spinner BI DFAE/DFEP	☎	61 23 07
Sachbearbeiter(in), Amt (Abk.): Spécialiste, office (sigle):	Ministre A. Egger/ D. Felder BI	☎	61 22 51 / 61 22 89
Übersetzer(in), Amt (Abk.): Traducteur(trice), office (sigle):		☎	

Inhaltsangabe:  
Résumé:

Information sur l'état actuel des relations Suisse-CE  
Discipline de langage au sujet des effets du vote du 6 décembre 1992

KE 

(Forts. bitte wenden/suite tourner s.v.p.)

Ergebnis der Konsultation mitinteressierter Ämter anderer Departemente (Ämterkonsultation):  
Résultat de la consultation des offices intéressés d'autres départements (Consultation des offices):

	EDA	EDI	EJPD	EMD	EFD	EVD	EVED	BK
Zum Mitbericht an Pour co-rapport au								
Zustimmung Adhésion								
Änderungen Modifications								
Stellungnahme Réponse								
Vernehmlassung Réplique								

BBI     AS     Deutsche Fassung    Originaltext:    d   
 FF     RO     Version française    Texte original:    f   
                  RU     Versione italiana    Testo originale:    i

Bundesrats-Sitzung vom  
Séance du Conseil fédéral du

Beschluss des Bundesrates vom  
Décision du Conseil fédéral du

Zustimmung  
Approbation

- antragsgemäss  
conformément à la proposition
- mit Änderung gemäss Mitberichtsverfahren  
avec modification par procédure de co-rapport
- mit Änderung gemäss Mitberichtsverfahren  
und Beratung  
avec modification par procédure de co-rapport  
et délibération
- mit Änderung gemäss Beratung  
avec modification par délibération

Zurückgestellt  
Renvoyé

Abgelehnt  
Refusé